



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 25 juin 2021  
affiché ou publié le vendredi 25 juin 2021  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210625-lmc1H25609H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H25609H1

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 24 juin 2021

n° 108-21

**Objet :** *RD - Approbation de l'avenant 2021 n° 2 à la convention de délégation des aides à la pierre en matière de logement entre Grand Chambéry et l'Agence nationale de l'habitat (Anah)*

- date de convocation le 18 juin 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt-quatre juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 24

**Aillon-le-Jeune** Serge Tichkiewitch

**Aillon-le-Vieux**

**Arith**

**Barberaz**

**Barby** Christophe Pierreton

**Bassens**

**Bellecombe-en-Bauges**

**Challes-les-Eaux** Josette Rémy

**Chambéry** Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

**Cognin** Corinne Charles - Franck Morat

**Curienne**

**Doucy-en-Bauges**

**Ecole** Hervé Ferroud-Plattet

**Jacob-Bellecombette**

**Jarsy**

**La Compôte**

**La Motte-en-Bauges**

**La Motte-Servolex** Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

**La Ravoire**

**La Thuile**

**Le Châtelard** Vincent Boulnois

**Le Noyer** Philippe Gamen

**Les Déserts** Sandra Ferrari

**Lescheraines**

**Montagnole**

**Puygros**

**Saint-Alban-Laysse**

**Saint-Baldoph** Christophe Richel

**Saint-Cassin** Jocelyne Gougou

**Sainte-Reine**

**Saint-François de Sales**

**Saint-Jean-d'Arvey**

**Saint-Jeoire-Prieuré** Jean-Marc Léoutre

**Saint-Sulpice**

**Sonnaz** Daniel Rochaix

**Thoiry**

**Vérel-Pragondran** Jean-Pierre Coendoz

**Vimines** Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Grégory Basin à Josette Rémy - de Arthur Boix-Neveu à Christophe Pierreton - de Alexandre Gennaro à Josette Rémy

• conseillers excusés : 25

Jean-François Beccu - Marie Bénévisse - Christian Berthomier - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Eric Delhommeau - Pierre Duperier - Michel Dyen - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marie Perrier - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Alain Thieffinat - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Jean-Maurice Venturini

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 24 juin 2021

délibération n° 108-21

objet **RD - Approbation de l'avenant 2021 n° 2 à la convention de délégation des aides à la pierre en matière de logement entre Grand Chambéry et l'Agence nationale de l'habitat (Anah)**

Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, Grand Chambéry est délégataire des aides à la pierre pour la mise en œuvre de sa compétence habitat.

Dans ce cadre, la convention de délégation a été renouvelée pour six ans le 3 juin 2015 et prorogée d'un an pour l'année 2021. Elle prévoit que Grand Chambéry est chargé, pour le compte de l'Etat et de l'Anah, d'attribuer les aides publiques à la construction et à la rénovation de logements.

Cette délégation concerne l'habitat public (logements locatifs sociaux) et l'habitat privé rénové avec des aides de l'Agence nationale de l'habitat.

Un avenant avec l'Etat ainsi qu'un avenant avec l'Anah ont été signés en début d'année 2021 pour fixer les objectifs quantitatifs et l'enveloppe de crédits.

Pour 2021, la dotation prévisionnelle de l'État destinée au parc public est fixée à 1 800 517 €. Elle comprend :

- une enveloppe prévisionnelle des droits à engagement de l'État de 1 292 720 € mobilisable pour le développement de l'offre nouvelle de logements sociaux, dont 171 581 € de reliquats disponibles auprès du délégataire, au titre des droits à engagements 2015-2020 qui restent mobilisables pour le développement de l'offre nouvelle de logements sociaux. L'enveloppe prévisionnelle de droits à engagement 2021 au titre de l'offre nouvelle est donc de 1 121 139 €,
- une enveloppe prévisionnelle des droits à engagement de l'État de 111 840 € visant à octroyer la subvention PLAI adapté prévue à l'article R.331-25-1 du code de la construction et de l'habitat,
- une enveloppe prévisionnelle des droits à engagement de l'État de 395 957 €, dont 177 959 € en tranche complémentaire dans le cadre du plan de relance pour le volet de rénovation énergétique et la réhabilitation lourde des logements sociaux.

Suite au dépôt des dossiers de rénovation énergétique et de réhabilitation lourde des logements sociaux au titre du plan de relance, la tranche complémentaire de 177 959 € a été confirmée dès à présent.

Elle permettra de financer les opérations suivantes :

- « La Favorite, Françoise Dolto », de 54 logements à Chambéry par Cristal Habitat,
- « La Condemine », de 5 logements à Puygros par l'OPAC de la Savoie.

Outre la dotation prévisionnelle 2021 de l'Etat de 1 800 517 €, des crédits complémentaires d'un montant de 3 748 700 € ont pu être accordés pour l'opération de Cristal Habitat, Quartier du Piochet à Chambéry, de 244 logements dans le cadre de l'appel à projet national MassiRéno pour la massification de la rénovation exemplaire du parc locatif social.

Il convient d'inscrire ces deux montants dans le présent avenant.

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, et en particulier ses articles L.301-5-1 et suivants,

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

**Vu** la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

**Vu** la délibération n° 188-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 ajustant le dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014-2019,

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'approbation des avenants aux conventions conclues pour la délégation des aides à la pierre de l'Etat,

**Vu** décision n° 016-21 du Bureau du 11 février 2021 approuvant l'avenant de prorogation à la convention de délégation des aides à la pierre en matière de logement,

**Vu** la décision n° 055-21 du Bureau du 15 avril 2021 approuvant l'avenant 2021 à la convention de délégation des aides à la pierre en matière de logement et à la convention de gestion des aides à l'habitat privé entre Grand Chambéry et l'Agence nationale de l'habitat,

**Vu** la convention de délégation de compétence signée le 3 juin 2015 conclue entre Grand Chambéry et l'Etat, en application de l'article L.301-5-1 du code de la construction et de l'habitation et ses avenants,

**Vu** la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé entre Grand Chambéry et l'Agence de l'habitat signée le 4 juin 2015, et ses avenants,

***Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** l'avenant 2021 n° 2 à la convention de délégation des aides à la pierre, ci-joint,

**Article 2 :** **approuve** la confirmation de la tranche complémentaire de 177 959 € dans le cadre du plan de relance,

**Article 3 :** **approuve** les crédits complémentaires de 3 748 700 € dans le cadre de l'appel à projet national, MassiRéno,

**Article 4 :** **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant,

**Article 5 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 108-21

Objet de l'acte : RD - Approbation de l'avenant 2021 n° 2 à la convention de délégation des aides à la pierre en matière de logement entre Grand Chambéry et l'Agence nationale de l'habitat (Anah)

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 25 juin 2021

Annexe(s) : avenant

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210625-lmc1H25609H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25609H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2021

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2021

Période d'affichage : du au